

COMPTE RENDU

Du 03 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, DUBOIS Nathalie, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, SCHMITT Jean-Dominique, LOSSON Michaël, PERREIN Alain, HOFFMANN Fabienne.et BIBET Laurent.

Etaient absents : KELSEN Alan, excusé, donne procuration à GHIZZO Frédéric.
MELY Arthur et MARTN Christopher, excusés.
RUPPERT Virginie, excusée, donne procuration à MAST Dominique.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-ALLEE DU CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise THOMASSIN Jean-Claude de Bibiche concernant la réfection de l'allée du cimetière pour un montant de 17 776.40 euros HT soit 21 331.68 euros TTC.

2- ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise LOMANTO S.A.R.L Electricité de Nouilly (Moselle) concernant les travaux d'éclairage de l'Eglise pour un montant de 19 469.20 euros HT soit 23 363.04 euros TTC.

3- COLUMBARIUM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, accepte le devis de l'entreprise ACQUAVIVA de Marly concernant la fourniture et pose d'un nouveau Columbarium pour un montant de 9 985.83 euros HT soit 11 983 euros TTC

Contre : 1 voix – Pour : 11 voix

4- REPARATION DES CLOCHES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BODET concernant la réparation des cloches de l'église pour un montant de 7 160.62 euros HT soit 8 591.54 euros TTC.

5- REGLEMENTATION – LOCATION SALLE DES FETES

-Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la mise en place d'une réglementation stricte concernant la location de la salle des fêtes.

L'établissement d'une liste de prix de la vaisselle en cas de casse et facturation au locataire.

La mise à jour du contrat de location sera faite et mis en place à compter des prochaines locations.

Le règlement de chaque prestation sera réalisé directement auprès des services de la trésorerie de Vigy après émission du titre.

6- EMPRUNT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire une demande de crédit auprès d'établissements bancaires

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire inscrire au budget une modification concernant l'emprunt de 100 000 euros en section d'investissement au budget 2022 initial.

L'emprunt contracté auprès d'un organisme bancaire sera de 150 000 euros afin de pallier aux hausses imposées par la crise financière actuelle sur les opérations prévues en section d'investissement.

Arrivée de Laurent BIBET à 21h30.

7- CHAUDIERE MAIRIE ET AIRE DE JEUX GONDREVILLE – SUBVENTIONS

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire et le 1^{er} Adjoint à faire réaliser un acte administratif avec la famille RIEWER, faire des demandes de subvention et faire procéder au bornage afin d'acquérir un terrain de 10 ares appartenant aux Consorts RIEWER.

8 – DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accorde les subventions suivantes :

- UNC 200€
- Les petites mains 200€

9- FEU D'ARTIFICE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, accepte le devis de l'entreprise EMBRASIA de Thionville concernant le feu d'artifice pour un montant de 1 666.67 euros HT soit 2000€ TTC.

Pour : 12 voix – Abstention : 1 voix

10- ACCES A L'ENERGIE RESEDA / SAS VRY BIO ENERGIE METHANISATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à

- Qualifier l'ouvrage construit par RESEDA pour le raccordement de l'usine de Méthanisation comme équipement public exceptionnel (Article L332.8 du code de l'urbanisme)
- En informer RESEDA et la SAS VRY BIO ENERGIES
- Demander à la SAS VRY BIO ENERGIES de stipuler son accord à RESEDA

11- DIVERS

Le maire informe :

-La COMCOM accorde une subvention de 20% de la somme allouée par FUSAé pour les ordinateurs des écoles.

-Demander curage fossé chemin chalet Riewer à Gondreville – entretien des chemins.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Dominique MAST